



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tarbes, le 12 février 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Commune de Uz, Gourgue et Créchets : élection de conseillers municipaux

Par arrêtés préfectoraux du 11 février 2021, les électrices et électeurs des communes de Uz, Gourgue et Créchets sont convoqués le **dimanche 28 mars 2021** à l'effet d'élire des conseillers municipaux :

- Commune de Uz : élection de 6 conseillers municipaux
- Commune de Gourgue : élection de 1 conseiller municipal
- Commune de Créchets : élection de 4 conseillers municipaux

Les scrutins seront ouverts à 8 heures et clos à 18 heures.

S'il doit être procédé à des seconds tours de scrutin, ils auront lieu le dimanche 04 avril 2021. Les heures d'ouverture et de clôture seront les mêmes que pour le premier tour.

Chaque candidat à ces élections doit obligatoirement déclarer sa candidature à la sous-préfecture d'arrondissement ou à la préfecture – bureau de la réglementation générale et des élections - du jeudi 04 mars 2021 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures, et jusqu'à 18 heures le jeudi 11 mars 2021. La déclaration de candidature est effectuée personnellement ou par un mandataire muni d'un mandat signé par le candidat.

La date limite d'inscription sur la liste électorale pour participer à ce scrutin est fixée au 19 février 2021.